Image not found or type unknown

Coup fourré avec l'Interim?

Par **MyrddinWyllt**, le **04/06/2012** à **14:13**

Bonjour,
Je vous contacte car une situation particulièrement étrange arrive à une de mes amies. Elle est à la recherche d'un job d'été, cependant elle ne s'est pas inscrite dans les boites d'interim etc..
Hier, une agence d'intérim a contacté une de ses amies pour l'informer qu'ils avaient retenu sa candidature et blabla. L'agence lui a alors demandé "Connaissez-vous quelqu'un qui cherche un emploi de ce type?" elle a alors répondu oui, en citant de nom de mon amie.
Elle a commencé le travail aujourd'hui apparemment, taff à la chaine, mais n'a eu absolument aucun contact avec l'agence d'interim (ni appel, ni rendez vous). Je trouve ca étrange que l'agence lui dise "Amenez qqun qui veut travailler" sans même demander quelques papiers ou contacter elle-même la personne. Elle a effectué son premier jour de travail mais n'a absolument pas signé de contrat! Le contrat d'interim devant être délivré dans les 2 premiers jours ouvrables de travail, il me semble étrange que lorsqu'elle a demandé à l'entreprise quand est-ce qu'elle signerait un contrat ils lui ont répondu "dans la semaine surement".
Etrange tout ca, ce serait pas plutôt pour qu'elle travaille et qu'au final elle ne soit pas payée?
Trop de choses étranges à mon goût.. votre avis?

Par **P.M.**, le **04/06/2012** à **14:38**

Bonjour,
Il faudrait savoir si depuis, la salariée s'est présentée à l'agence pour rempliir une candidature avec son identité et son numéro de Sécurité Sociale...

Par **MyrddinWyllt**, le **04/06/2012** à **16:14**

Non, nada, rien du tout. C'est pour ca que je trouve ca vraiment bizarre.. Aucun contact avec l'agence d'interim ni aujourd'hui ni avant.

Par **P.M.**, le **04/06/2012** à **19:33**

Ben justement, elle aurait dû s'y rendre...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés